



Vendredi 3 juillet 2020 à 20H30

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 4 – 2020

° ° 0 ° °

Affiché le 20 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procurations : 2

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, ESTRADÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES et TOURAILLES.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DARBAS, DESAINT, GUILLEMAT, PITORRE, PONS, RIGAL, ROOU, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

Ont donné pouvoirs :

M. FONTA à M. ESTRADÉ

M. ZAMBONI à M. MARETTE

Absent excusé : M. DEJEAN

Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX

Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

| Délibérations prises lors de la séance | Objet | Rapporteur |
|---|--|--------------------------|
| 2020 4 1 | APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2020 | Louis MARETTE |
| 2020 4 2 | ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL | Louis MARETTE |
| 2020 4 3 | COMMISSIONS MUNICIPALES : Composition | Louis MARETTE |
| 2020 4 4 | COMITÉ CONSULTATIF DE LA MÉMOIRE PATRIOTIQUE : Composition | Louis MARETTE |
| 2020 4 5 | COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : Composition | Géraldine PONS |
| 2020 4 6 | COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : Composition | Géraldine PONS |
| 2020 4 7 | DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CHARGÉ DÉFENSE | Louis MARETTE |
| 2020 4 8 | CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) : Fixation du nombre d'administrateurs et désignation des membres élus | Louis MARETTE |
| 2020 4 9 | CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ : Désignation des membres élus et extérieurs | Gilles CAPY |
| 2020 4 10 | CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES : Désignation des membres élus | Gaëlle BRIQUET-BOISSIERE |
| 2020 4 11 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE ET À VOCATION MULTIPLE : au sein du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) | Louis MARETTE |
| 2020 4 12 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE ET À VOCATION MULTIPLE : au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA) | Louis MARETTE |
| 2020 4 13 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE ET À VOCATION MULTIPLE : au sein du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09) | Louis MARETTE |

| | | |
|-----------|---|--------------------------|
| 2020 4 14 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE ET À VOCATION MULTIPLE : au sein de l'Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI) | Louis MARETTE |
| 2020 4 15 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES ASSOCIATIONS : au sein de l'Association Nationale des Elus du Sport (ANDES) | Louis MARETTE |
| 2020 4 16 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES ASSOCIATIONS : au sein de l'Association pour la Réalisation du Contrat Local d'Insertion par l'Economie (ARCLIE) | Louis MARETTE |
| 2020 4 17 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES CONSEILS D'ECOLES (Maternelle et Élémentaire) | Louis MARETTE |
| 2020 4 18 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE GASTON FÉBUS | Louis MARETTE |
| 2020 4 19 | NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉ AU CONSEIL NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) | Louis MARETTE |
| 2020 4 20 | NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE CRÉÉE AUTOUR DE L'USINE DES ETS LACROIX TOUS ARTIFICES | Louis MARETTE |
| 2020 4 21 | VOLET FINANCIER : Décision modificative-Virement de crédit : DM n°3 : réfection sonorisation extérieure et obtention de la subvention du SDE09 pour la construction garages municipaux | Louis MARETTE |
| 2020 4 22 | VOLET ÉDUCATION : Restauration scolaire : détermination de la tarification année scolaire 2020-2021 | Louis MARETTE |
| 2020 4 23 | VOLET ÉDUCATION : Transport scolaire intra-muros M522 : détermination du prix de la carte de transport pour l'année scolaire 2020-2021 | Louis MARETTE |
| 2020 4 24 | VOLET URBANISME : Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09) : Renforcement HTA/BT s/P La Molandière (1 ^{ère} tranche) lié TJ Station d'épuration | Louis MARETTE |
| 2020 4 25 | VOLET URBANISME : Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09) : Sécurisation FS s/P « Cachau » | Louis MARETTE |
| 2020 4 26 | VOLET URBANISME : Aménagement de deux lotissements « Chante Alouette et Gaston Fébus » : Détermination du prix de cession des lots | Louis MARETTE |
| 2020 4 27 | VOLET URBANISME : Plan de Prévention des Risques Naturels | Gaëlle BRIQUET-BOISSIERE |
| 2020 4 28 | VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la CCPAP pour le programme de grosses réparations de voirie 2020 | Louis MARETTE |
| 2020 4 29 | DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises | Louis MARETTE |

Des conditions particulières d'organisation de cette réunion sont guidées par l'état d'urgence sanitaire dans lequel est plongé notre pays depuis de 24 mars :

- un lieu d'accueil de la réunion différent pour permettre d'appliquer les mesures barrières , **la salle du Séminaire** ;
- la tenue d'une séance en présence d'un public limité,

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Mme Clotilde THIOUX, Conseillère Municipale**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

N°2020 4 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2020

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 a été adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2121-8 du CGCT, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Ont été présentées les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

N°2020 4 3 : COMMISSIONS MUNICIPALES : Composition

Conformément au chapitre 2, article 7 du règlement intérieur, le maire a précisé qu'il appartenait au conseil municipal de composer les commissions.

Le maire est président de droit de chacune d'entre elles.

Les vœux formulés par les élus ayant été pris en compte, ont été élus **à l'unanimité** les membres suivants :

Commission Finances : PONS Géraldine, LABEUR Michel, DESAINT Jeanne, BOUSQUET J.Louis, BRIQUET-BOISSIERE Gaëlle, COTTAVE-CLAUDET Robert, SALOMÉ Elise, PORTES Pierre, CAPY Gilles, GOURMANDIN François.

Commission Scolaire et extra-scolaire - Animation Jeunesse : LABEUR Michel, PITORRE Muriel, GUILLEMAT Aurélie, ROOU Anne, BRIQUET-BOISSIERE Gaëlle, DESAINT Jeanne, RIGAL Laetitia, BELMAS Emilie, SALOMÉ Elise, DAGNAC Eliane.

Commission Environnement : BOUSQUET Jean-Louis, DARDIER Louis, ESTRADE Christian, SANEGRE Audrey, RIGAL Laetitia, DESAINT Jeanne, DEJEAN Gaston.

Commission Sport et équipements sportifs : ESTRADE Christian, DARDIER Louis, COTTAVE-CLAUDET Robert, PITORRE Muriel, ROOU Anne, FONTA Marcel, GUILLEMAT Aurélie, DARBAS Marika, BELMAS Emilie, DELGENES Jean-Philippe.

Commission Culture et Embellissement : DESAINT Jeanne, GOURMANDIN François, LABEUR Michel, PONS Géraldine, RIGAL Laetitia, SANEGRE Audrey, DELGENES Jean-Philippe.

Commission Agriculture : PORTES Pierre, ESTRADE Christian, SANEGRE Audrey, BRIQUET-BOISSIERE Gaëlle, CAPY Gilles, BOUSQUET Jean-Louis, BELMAS Emilie, DELGENES Jean-Philippe, THIOUX Clotilde, RIGAL Laetitia.

Commission Energies Renouvelables Développement durable : CAPY Gilles, COTTAVE-CLAUDET Robert, ROOU Anne, SANEGRE Audrey, BRIQUET-BOISSIERE Gaëlle, GOURMANDIN François, TOURAILLES Christian, PORTES Pierre, BOUSQUET Jean-Louis, DELGENES Jean-Philippe.

Commission Communication : GOURMANDIN François, DARDIER Louis, PITORRE Muriel, GUILLEMAT Aurélie, SALOMÉ Elise, RIGAL Laetitia, DESAINT Jeanne, LABEUR Michel, PONS Géraldine, THIOUX Clotilde.

Commission Matériel - Circulation - Sécurité : COTTAVE-CLAUDET Robert, FONTA Marcel, DEJEAN Gaston, PORTES Pierre, BOUSQUET Jean-Louis, BELMAS Emilie, DELGENES Jean-Philippe, DARBAS Marika.

Commission Vie associative - Manifestations - Marchés : SALOMÉ Elise, DARDIER Louis, PITORRE Muriel, GUILLEMAT Aurélie, ROOU Anne, GOURMANDIN François, LABEUR Michel, BELMAS Emilie, THIOUX Clotilde, PONS Géraldine.

Santé - Social - Habitat : ZAMBONI Daniel, BRIQUET-BOISSIERE Gaëlle, PITORRE Muriel, DAGNAC Eliane, SALOMÉ Elise, CAPY Gilles, GUILLEMAT Aurélie, ROOU Anne, THIOUX Clotilde, DARBAS Marika.

N°2020 4 4 : COMITÉ CONSULTATIF DE LA MÉMOIRE PATRIOTIQUE : Composition

Conformément au chapitre 2, article 9 du règlement intérieur, le maire a précisé qu'il appartenait à l'assemblée de composer le comité permanent dédié à la mémoire patriotique et plus largement à la mémoire collective, à travers entre autre l'organisation des diverses commémorations, les évènements liés au 80^{ème} anniversaire du second conflit mondial

Ont été élus à l'unanimité :

- **Parmi les membres du conseil municipal :**

TOURAILLES Christian, MARETTE Louis, DAGNAC Eliane, FONTA Marcel, DEJEAN Gaston, THIOUX Clotilde, ESTRADÉ Christian.

- **Parmi les personnalités extérieures qualifiées :**

- 2 membres désignés par chaque association locale d'anciens combattants (UFAC-FNACA) dont le Président
- 2 membres représentant la 3^{ème} et 4^{ème} génération du feu
- 1 membre représentant le monde éducatif local : le principal du collège
- 1 membre issu du monde de la dépendance (EHPAD) : Jacques PUJOL
- 1 membre de la jeunesse mazérienne : Loann LABEUR

Christian TOURAILLES, désigné par le maire assurera la présidence du comité.

N°2020 4 5 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : Composition

Géraldine PONS, 1^{ère} adjointe en charge des finances a rappelé que conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts est instituée dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Elle est chargée chaque année de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale et, depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, de participer à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le conseil municipal a dressé, **à l'unanimité**, une liste de 32 contribuables (16 membres titulaires et 16 membres suppléants) qu'il soumettra au directeur départemental des finances publiques qui n'en retiendra que 16.

N°2020 4 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : Composition

Sur proposition de Géraldine PONS, rapporteur, le conseil municipal **à l'unanimité**, a désigné les membres qui siègeront au sein de la Commission d'Appel d'offres :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---------------------------|---------------------------|
| PONS Géraldine | COTTAVE-CLAUDET Robert |
| LABEUR Michel | DESAINTE Jeanne |
| BOUSQUET J.Louis | PORTES Pierre |
| BRIQUET-BOISSIERE Gaëlle | SALOME Elise |
| CAPY Gilles | GOURMANDIN François |

N°2020 4 7 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CHARGÉ DÉFENSE

Sur proposition de Louis MARETTE, Monsieur Christian TOURAILLES, **à l'unanimité**, a été désigné Correspondant Défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

N°2020 4 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) :

Fixation du nombre d'administrateurs et désignation des membres élus

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est un établissement public administratif communal qui intervient en matière sociale en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il est dirigé par un conseil d'administration dont le maire est le président de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a **décidé à l'unanimité** :

- **de fixer** le nombre de représentants élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S à 8 membres,
- **et d'élire à bulletin secret, au scrutin de liste**, les élus suivants :
 - PONS Géraldine
 - LABEUR Michel
 - BRIQUET-BOISSIERE Gaëlle
 - DEJEAN Gaston
 - PITORRE Muriel
 - DAGNAC Eliane
 - ZAMBONI Daniel
 - DARBAS Marika

N°2020 4 9 : CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ : Désignation des membres élus et extérieurs

Vu le décret N°2001-184 du 23 février 2001, relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public,

Vu les statuts de la RME adoptés le 15 mai 2014 et plus particulièrement son article 4, il appartient au conseil municipal de désigner sur proposition du maire 7 membres élus pour siéger au sein de cette instance composée de 12 membres dont 5 membres extérieurs non titulaires du mandat de conseiller municipal.

À l'unanimité ont été désignés :

- les membres élus suivants :
 - COTTAVE-CLAUDET Robert
 - DEJEAN Gaston
 - MARETTE Louis
 - CAPY Gilles
 - PORTES Pierre
 - ESTRADE Christian
 - BRIQUET-BOISSIERES Gaëlle
- et les membres extérieurs suivants :
 - DANDINE Christian
 - EYCHENNE François
 - LATORRE Pierre
 - PUJOL Jacques
 - CHAMPEAUX Marie-Bernadette

N°2020 4 10 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES :

Désignation des membres élus

Vu le décret N°2005-1260 du 4 octobre 2005, relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médicaux sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L315-9, L315-10, L315-11, R315-6 et R315-8.

A l'unanimité, ont été désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD des Portes d'Ariège Pyrénées :

- Louis MARETTE
- Eliane DAGNAC
- Daniel ZAMBONI

N°2020 4 11 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE ET À VOCATION MULTIPLE : au sein du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA)

A l'unanimité, ont été élus au scrutin secret, à la majorité absolue, les délégués siégeant au sein du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) représentant la ville de Mazères :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|-------------------|----------------------|
| MARETTE Louis | BOUSQUET Jean-.Louis |

N°2020 4 12 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE ET À VOCATION MULTIPLE : au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA)

A l'unanimité, ont été élus au scrutin secret, à la majorité absolue, les délégués siégeant au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA) pour représenter la ville de Mazères : **Messieurs Louis MARETTE et Pierre PORTES, délégués titulaires et Madame Audrey SANEGRE, comme suppléante.**

N°2020 4 13 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE ET À VOCATION MULTIPLE : au sein du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09)

A l'unanimité, ont été élus au scrutin secret, à la majorité absolue, les délégués siégeant au sein du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09) pour représenter la ville de Mazères :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|---------------------|------------------------|
| MARETTE Louis | COTTAVE-CLAUDET Robert |
| CAPY Gilles | DEJEAN Gaston |

N°2020 4 14 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE ET À VOCATION MULTIPLE : au sein de l'Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI)

A l'unanimité, a été élu au scrutin secret, à la majorité absolue, le délégué siégeant au sein de l'Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI) pour représenter la ville de Mazères : **Monsieur François GOURMANDIN.**

N°2020 4 15 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES ASSOCIATIONS : au sein de l'Association Nationale des Elus du Sport (ANDES)

A l'unanimité, a été élu au scrutin secret, à la majorité absolue, le délégué siégeant au sein de l'Association Nationale des Elus du Sport (ANDES) pour représenter la ville de Mazères : **Monsieur Christian ESTRADE.**

N°2020 4 16 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES ASSOCIATIONS : au sein de l'Association pour la Réalisation du Contrat Local d'Insertion par l'Economie (ARCLIE)

A l'unanimité, ont été élus au scrutin secret, à la majorité absolue, les délégués siégeant au sein de l'Association pour la Réalisation du Contrat Local d'Insertion par l'Economie (ARCLIE) pour représenter la ville de Mazères : **Messieurs Louis MARETTE et Michel LABEUR et Mesdames Aurélie GUILLEMAT et Eliane DAGNAC.**

**N°2020 4 17 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES
(Maternelle et Élémentaire)**

Sur proposition de Michel LABEUR, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, a été élu **à l'unanimité**, **Laetitia RIGAL** pour occuper les fonctions de chargée des affaires scolaires et représenter ainsi la ville de Mazères au sein des conseils d'école des établissements scolaires de la commune.

**N°2020 4 18 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE GASTON FÉBUS**

Est désigné **à l'unanimité**, **Michel LABEUR** pour représenter la ville de Mazères au sein du conseil d'administration du collège Gaston Fébus.

**N°2020 4 19 : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉ AU CONSEIL NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Est désigné **à l'unanimité**, **Michel LABEUR** pour représenter la ville de Mazères au sein du Conseil National d'Action Sociale (CNAS).

**N°2020 4 20 : NOMINATION D'UN REPRESENTANT ELU A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
CREEE AUTOUR DE L'USINE DES ETS LACROIX TOUS ARTIFICES**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juin 2012 portant création d'une commission de suivi du site autour de l'usine pyrotechnique exploitée par les Ets LACROIX à Mazères ;

Sur proposition de Louis MARETTE, Monsieur TOURAILLES Christian a été **à l'unanimité** désigné pour suppléer à Philippe CUJIVES, au sein de ce comité.

**N°2020 4 21 : VOLET FINANCIER : Décision modificative-Virement de crédit : DM n°3 : réfection
sonorisation extérieure et obtention de la subvention du SDE09 pour la construction garages municipaux**

L'assemblée, **à l'unanimité**, a procédé par DM N°3 à l'ouverture de crédits nécessaires :

- à la réfection de la sonorisation extérieure pour un montant de 19 100 €,
- et à la prise en compte d'une subvention du SDE 09 de 10 000€ €.

N°2020 4 22 : VOLET ÉDUCATION : Restauration scolaire :
Détermination de la tarification année scolaire 2020-2021

Sur proposition de son rapporteur, Michel LABEUR, **l'assemblée a approuvé, à l'unanimité, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020-2021 comme suit :**

| Prix d'achat T.T.C par la Commune de Mazères à Hérisson Bellor | Prix de vente | | Prix repas « secours » | |
|---|---------------|-----------------|---|--|
| | Mazères | Hors Mazères | Maximum de 4 repas an/enfant-Mazères | Maximum de 4 repas an/enfant-Hors-Mazères |
| 3.90 € | 3.75 € | 4.40 € | 6.75 € | 7.40€ |

Le Maire a fait remarquer à cette occasion, l'aide apportée par la commune aux familles mazériennes en prenant en charge d'une part, une partie du prix des repas qui sont vendus moins cher que leur prix d'achat à la cuisine centrale, et d'autre part, la totalité des frais des personnels de service et de surveillance.

N°2020 4 23 : VOLET ÉDUCATION :
Détermination du prix de la carte de transport pour l'année scolaire 2020-2021

Vu la délibération n° 20193 7 du 5 juillet 2019 approuvant la participation financière des familles avec une tarification s'élevant à 72 € par enfant pour l'année scolaire 2019-2020 avec une gratuité à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille,

Sur proposition de son rapporteur Michel LABEUR, **l'assemblée, à l'unanimité, a maintenu ses tarifs de l'an passé pour l'année scolaire 2020-2021 dans l'hypothèse où le service perdurerait, sa fréquentation étant très faible.**

N°2020 4 24 : VOLET URBANISME : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09) :
Renforcement HTA/BT s/P La Molandière (1^{ère} tranche) lié TJ Station d'épuration

A l'unanimité, l'assemblée a accepté la proposition du SDE09 d'inscrire au programme 2020 les travaux de renforcement HTA/BT s/P La Molandière (1^{ère} tranche) lié TJ Station d'épuration ainsi que leur financement à 100 % par le syndicat.

N°2020 4 25 : VOLET URBANISME : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09) :
Sécurisation FS s/P « Cachau »

A l'unanimité, l'assemblée a accepté la proposition du SDE09 d'inscrire au programme 2020 les travaux de sécurisation FS s/P « Cachau » ainsi que leur financement à 100 % par le syndicat.

N°2020 4 26 : VOLET URBANISME : Aménagement de deux lotissements
« Chante Alouette et Fébus » : détermination du prix de cession des lots

Le Maire a rappelé aux membres présents qu'au droit du collège Gaston Fébus, la commune aménage deux lotissements à usage d'Habitation :

- **Gaston Fébus** : 19 lots de 320 à 420 m² destinés aux primo accédants
- **Chante Alouette** : 6 lots de 410 à 575 m² à vocation écologique.

Vu les avis du domaine sur la valeur vénale des lots de chacun des lotissements, référencés 2020 09185V0828 et 2020 09185V0829 du 19 juin 2020, le maire a proposé à l'assemblée de déterminer le prix de cession au m² comme suit :

- **Gaston Fébus** : 74.10 € le m² dont 11.10 € le m² de TVA sur marge
- **Chante Alouette** : 62.10 € le m² dont 9.10 € le m² de TVA sur marge

Il a précisé que les prix proposés sont inférieurs aux valeurs vénales des lots, la commune ayant bénéficié d'aides financières minimisant ainsi les prix de revient.

Les acquéreurs intéressés sont invités à prendre l'attache de la mairie pour concrétiser leur demande de réservation, préalable à l'achèvement des travaux prévus à la fin de cette année.

Propositions de tarifs adoptées à l'unanimité.

N°2020 4 27 : PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Le 19 mai 2020 Madame la Préfète du Département de l'Ariège, par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires, nous informait que la commune de Mazères avait été retenue pour faire l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels, PPRN, au titre de l'année 2020.

Le PPRN est un outil mis en œuvre pour les communes qui connaissent :

- Soit des phénomènes naturels intenses prévisibles,
- Soit des enjeux forts (population, activités économiques, etc.) dans des secteurs à risques ou qui ont fait l'objet :
 - D'une demande de classement en état de catastrophe naturelle suite à un évènement ayant provoqué de forts dommages,
 - D'une demande d'application des articles L. 561-1 à L 561-5 du code de l'environnement relatifs à l'expropriation.

Son but est de délimiter des zones exposées, soit directement, soit indirectement, à un risque naturel, et d'y réglementer l'utilisation des sols. Cette réglementation s'étend de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Concernée par ces phénomènes naturels intenses, le maire a rappelé aux membres présents que la commune de Mazères a fait l'objet de quatre arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle les 2 octobre 1985, 15 juillet 1992, 1er décembre 2006, et 17 décembre 2018.

Avant de prescrire, par arrêté l'étude de ce document, le conseil municipal, sur proposition de son rapporteur Gaëlle BRIQUET-BOISSIERE, est amené se prononcer sur l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) sur le territoire de la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité.

N°2020 4 28 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la CCPAP pour le programme de grosses réparations de voirie 2020

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-DL-011 du 24 février 2020,

L'assemblée, **à l'unanimité**, a approuvé la signature d'une convention autorisant sous mandat la réalisation du programme de grosses réparations de voirie 2020, par la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

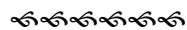
Les travaux de grosses réparations de voiries concernent :

- le chemin du Bastion
- la rue du Pastel
- la rue de l'industrie
- la rue du Vieux Pont
- et le chemin d'accès à la ferme des Piniers.

N°2020 4 29 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- la signature du marché de travaux pour l'aménagement de deux lotissements « Chante Alouette et Fébus » avec l'entreprise COLAS (Varilhes) pour un montant de 475 000 € H.T.
- la signature avec M. Robert DELPECH d'un contrat de location par la commune d'un local commercial d'une contenance de 2072 m² pour le stockage de matériels ZA Garaoutou pour un loyer mensuel de 450 € TTC.
- et la signature du marché de délégation de service public pour la gestion d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire avec l'association LOISIRS EDUCATION ET CITOYENNETE GRAND SUD, représentée par son Directeur Général Monsieur Kamyar MAJDFAR (TOULOUSE) pour un montant de 454 067 euros TTC pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures.